

M. COOPER: En ce qui concerne l'entretien ultérieur, les fonds sont placés séparément. Nous avons des obligations de la Victoire pour une somme de \$34,000,000. Nous gardons ces fonds car nous en aurons besoin lorsque les travaux reprendront; mais dans le cas des réserves pour dépréciation, les sommes ne sont pas gardées séparément et elles sont utilisées couramment pour financer les immobilisations.

M. BEAUDOIN: Au sujet de l'utilisation de vos lignes par Radio-Canada, qu'est-ce que cela rapporte par année, quel est le prix par ligne ?

M. COOPER: Le compte qui comprend aussi les recettes se trouve à la page 13 — la somme est \$6,998,160.62.

M. BEAUDOIN: Avez-vous des renseignements à ce sujet? Vous pourriez peut-être nous en donner les détails plus tard.

M. VAUGHAN: Il s'agit d'un contrat tripartite entre Radio-Canada, le Pacifique Canadien et nous-mêmes.

M. COOPER: En 1944, les recettes provenant de l'utilisation des lignes pour fins radiophoniques sont de \$409,583.

M. BEAUDOIN: Et quel est le prix par ligne ?

M. COOPER: Il faudrait que je me renseigne.

M. VAUGHAN: Nous n'avons pas les accords avec nous.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser? Allons-nous passer à la page suivante ?

M. NICHOLSON: Exigibilités diverses, \$12,612,178.23. C'est une forte somme si on la compare aux autres comptes qui figurent au détail, n'est-ce pas ?

M. COOPER: Je suis bien certain que cette somme comprend en grande partie les obligations qui sont arrivées à échéance et qui n'ont pas encore été présentées au remboursement. Comme vous le savez, en juillet dernier, nous avons rappelé une émission de \$56,000,000 d'obligations et à la fin de l'année des obligations pour une somme variant entre \$5,000,000 et \$6,000,000 n'avaient pas encore été présentées au remboursement bien qu'aucun intérêt n'ait été payé depuis le 1er juillet. J'ai lieu de supposer que lorsque les porteurs ne toucheront pas d'intérêt en janvier, ils présenteront leurs obligations. Il y a encore une somme de \$5,823,000 des obligations du 1er juillet 1969 que nous avons rappelées; il y a en tout une somme de \$6,000,000 de diverses émissions arrivées à échéance et dont les obligations n'ont pas été présentées. Il y a aussi des comptes pour lesquels il n'y a pas encore de pièces justificatives. Ainsi des comptes ont été reçus à la fin de l'année pour combustible. Il nous faut débiter notre compte de combustible et établir un passif jusqu'à réception des factures. Lorsque nous les recevons nous y annexons les pièces justificatives et la somme est transportée aux comptes à payer; une forte portion de la somme de \$12,000,000 représente des comptes pour lesquels nous n'avons pas encore de pièces justificatives. Il existe toujours un certain report.

M. LACROIX: A la page 13, je constate une somme de \$377,614,971 pour immobilisations du Dominion du Canada pour chemins de fer de l'Etat. Pourriez-vous nous fournir des explications ?

M. COOPER: Lorsque les chemins de fer de l'Etat ont été confiés à l'administration des chemins de fer Nationaux du Canada, et que les recettes et les frais ont été versés à nos comptes d'exploitation, nous avons jugé à propos d'établir un compte correspondant dans notre compte de placement; ainsi le premier compte du bilan, page 12 — immobilisations en voie et matériel — comprend la valeur comptable des chemins de fer de l'Etat au moment où on nous a confié leur exploitation. Pour contrebalancer cela, il y a le passif de l'Etat. Les sommes ont été fournies au moyen de votes de crédits publics. Ce compte représente la somme que l'Etat a placée dans ce que nous appelons les chemins de fer de l'Etat.